



© EDF SA

OFFRES DE MARCHÉ ET TARIFS

Les enjeux des TRV : du tarif au prix

L'énergie devient de plus en plus une marchandise livrée à la loi de l'offre et de la demande et aux appétits des financiers ! Au cœur des manœuvres, la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz, qui n'est pas sans conséquences pour les citoyens.

P3



© Georges Bartoli

ULTRA LIBÉRALISATION FORCÉE, SERVICE PUBLIC MENACÉ

La Commission européenne à la manœuvre

Service public vs. mise en concurrence

P4

C'EST PUBLIC

CAMPAGNE NATIONALE POUR DÉFENDRE LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE À L'INITIATIVE DES COMITÉS CENTRAUX D'ENTREPRISE ENEDIS, GRDF, ENGIE SA, EDF SA ET COMMERCE EDF SA.

GRATUIT - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

OSEZ DIRE NON

À CEUX QUI VEULENT EXPLOSER

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ !

SIGNEZ LA PÉTITION SUR change.org # OUI AU SERVICE PUBLIC GAZ-ELECTRICITE

SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE

Des missions vitales en danger !

Pannes, envolée des prix, fin de la garantie du même prix partout, restrictions...

P2

Le vrai prix des offres de marché

Les offres de marché, parfois moins chères que le TRV, peuvent paraître une aubaine au consommateur. Qu'en est-il ?

P3

Pour un vrai service public de l'énergie

Santé, mobilité, éducation, communication et niveau de vie sont directement liés à l'accès à une énergie sûre et abordable...

P2

CHANGE.ORG



Des missions vitales en danger

Pannes, envolée des prix, fin de la garantie du même prix partout, restrictions... Tel est l'avenir que la Commission européenne réserve au secteur des industries de l'électricité et du gaz, aux antipodes de l'intérêt général.



© GRDF

1^{ÈRE} MISSION

La première mission du service public de l'énergie est d'assurer la sécurité énergétique de tous, dans toute la France.

Pourtant, celle-ci est menacée par la politique ultralibérale imposée par la Commission européenne et acceptée par le gouvernement français. Cette mission nécessite en effet des moyens conséquents, mais indispensables en cas de pénurie. Leur délégitimation à des producteurs privés dont l'objectif de rentabilité s'opposerait au maintien et à l'entretien de ces dispositifs conduirait à une multiplication des pannes.

La mise en concurrence et la privatisation des concessions hydrauliques, en cours de négociation à Bruxelles, s'inscrivent, elles aussi, dans cette logique. Si elle advenait, les producteurs privés s'empareraient des plus rentables, laissant les autres au service minimum ou à l'abandon !

2^{ÈME} MISSION

La seconde mission de ce service public est d'assurer à chaque citoyen le même prix pour l'énergie.

C'est la péréquation tarifaire. Le réseau national en est le garant. La multiplication et la concurrence des producteurs privés locaux mettraient fin à cette égalité des territoires et fragiliseraient le réseau national.

3^{ÈME} MISSION

Sa troisième mission est d'assurer l'indépendance énergétique de la France.

Cette indépendance risque d'être menacée par le transfert du pouvoir de décision à l'Europe et les intérêts des opérateurs privés. Prenons l'exemple du gaz, actuellement moins cher. Que se passera-t-il si des tensions surviennent avec les principaux pays fournisseurs ?

4^{ÈME} MISSION

La quatrième mission du service public de l'énergie est de lutter contre la précarité énergétique.

Avec la libéralisation, la fin des tarifs réglementés et l'offre « dynamique », les Français et plus particulièrement les plus défavorisés, disposeraient d'une énergie à faible coût en période estivale, mais ne pourraient plus se chauffer par grand froid, car le prix serait multiplié par cinq ou dix !

Le service public a, de surcroît, des missions environnementales qui sont renforcées par des engagements climatiques de décarbonation vitaux. Le développement de la méthanisation avec injection dans les réseaux de gaz naturel peut être une chance pour la France. Encore faut-il organiser cette filière pour l'intérêt général et non laisser un marché s'en servir uniquement pour le business.

Or, à ce jour, aucun mécanisme ne permet d'imposer cet objectif à des opérateurs privés !

Enfin, le service public garantit que les biens communs résultant des immenses efforts d'équipement du pays consentis par les Français profitent à tous les Français. Tout au contraire, la libéralisation est synonyme d'investissements publics et de profits privés !

QUELQUES CHIFFRES

20 % moins cher

c'est la différence du prix moyen de l'électricité domestique en France, par rapport à l'Union Européenne.

2^e rang

C'est la position de la France sur le podium des pays les moins polluants d'Europe après la Suède, grâce à l'énergie nucléaire (décarbonnée).

1/3 de votre facture

représente le coût de la distribution de l'électricité en France.

Les filières électrique et gazière doivent reposer sur des métiers reconnus, avec des garanties sociales de haut niveau.

OUI AU SERVICE PUBLIC DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ !

Pour un vrai service public de l'énergie



© ENEDIS

Santé, mobilité, éducation, communication et niveau de vie sont directement liés à l'accès à une énergie sûre et abordable. Pour cette raison, les élus des CCE considèrent que l'électricité et le gaz ne sont pas des marchandises comme les autres mais constituent un bien commun à toutes et tous. Les missions principales des opérateurs ne peuvent être assurées que par un service public, dont les critères principaux ne sont pas les profits, les remontées de dividendes ou la compétitivité. Seul un vrai service public de l'énergie est à même de garantir la cohésion sociale, l'égalité de traitement, la solidarité et l'optimum économique pour la meilleure qualité au moindre coût.

Les enjeux des TRV : du tarif au prix

L'énergie devient de plus en plus une marchandise livrée à la loi de l'offre et de la demande et aux appétits des financiers ! Au cœur des manœuvres, la suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) du gaz, qui n'est pas sans conséquences pour les citoyens.

Depuis 2016, tous les Français peuvent choisir d'opter pour une « offre de marché » ou de rester en tarif réglementé de vente, uniquement proposé par les fournisseurs historiques, ENGIE (ex-GDF) pour le gaz et EDF pour l'électricité et les ELD (anciennes « régies »).

Prix ou tarif ?

Ils doivent donc choisir entre un prix et un tarif. Cette différenciation des termes est primordiale. En effet, le prix correspondant à l'offre de marché est fixé par les fournisseurs alternatifs en fonction de la loi du marché et des intérêts de leurs actionnaires. Il ne garantit aucune stabilité ni visibilité. En revanche, le tarif réglementé fixé par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) ne varie pas en fonction du marché : il ne prend en compte que les coûts supportés par EDF et ENGIE pour la production.



Le TRV, une garantie

Dans un marché ouvert, le TRV reste le seul rempart pour protéger le consommateur. Sa disparition donnerait lieu à une jungle tarifaire à l'instar de celle de la téléphonie. La spéculation financière irait en s'intensifiant et créerait inévitablement une fracture entre les consommateurs, en aggravant encore un peu plus la précarité

énergétique que subissent déjà près de 11 millions de Français.

Par ailleurs, l'expérience montre que dans tous les pays européens ayant supprimé les tarifs réglementés et ayant ouvert totalement le secteur à la concurrence, la facture énergétique des consommateurs a systématiquement augmenté.

3 milliards d'euros. C'est ce qu'ENEDIS investit chaque année dans les réseaux, ou pour faire face aux événements climatiques. GRDF (le réseau de distribution du gaz) a investi, quant à lui, 858 millions d'euros en 2017.

LE CAS DU GAZ

La fin des TRV gaz et la régionalisation de la gestion énergétique vont accroître les déséquilibres économiques déjà présents dans les régions. Elles mettront aussi un terme à la réponse aux besoins des usagers de tous ordres (particuliers, entreprises, tertiaires) et, de fait, impacteront l'accès à l'énergie. Complice de l'Europe qui surfe sur la solidarité entre États membres, l'État français livre les infrastructures gazières aux marchés où seul le résultat financier est recherché au détriment de la sécurité et du renouvellement des réseaux.



Le vrai prix des offres de marché

Les offres de marché, parfois moins chères que le TRV, peuvent paraître une aubaine au consommateur. L'économie affichée est en réalité le fruit d'un habile tour de passe-passe, rendu possible grâce à la loi NOME promulguée en 2010 et faite sur mesure pour les fournisseurs privés.

Nos concurrents peuvent jouer sur leurs prix uniquement en agissant sur la partie « tarif de l'énergie » qui constitue 35 % et couvre les coûts de production et de commercialisation, les autres coûts étant fixes pour tous.

Une méthode contestable

Pour maintenir un prix inférieur, ils s'approvisionnent au prix du marché

quand celui-ci est plus bas que celui auquel EDF est contraint de s'approvisionner dans le cadre du TRV à 42 € du MWh (mégawattheure). Lorsque les prix remontent, ils reviennent acheter à EDF au coût fixe du TRV. Les fournisseurs alternatifs ont par ailleurs moins de coûts commerciaux qu'EDF. Ils n'ont pas de boutiques et font gérer la relation client par des sous-traitants, souvent localisés à l'étranger avec le dumping social afférent. Ils favorisent également les canaux numériques, moins coûteux qu'un service client téléphonique et humanisé. Enfin, la réduction proposée par les offres de marché n'excède pas 10 à 15 %, soit quelques dizaines d'euros par an et par foyer.

ENEDIS (ex ErDF) assure 95 % de la distribution d'électricité en France. GRDF, 96 % de la distribution du gaz.

QUELQUES CHIFFRES

85 %

des clients particuliers dans l'électricité sont restés au tarif réglementé de vente (TRV) en 2017, malgré les offres des fournisseurs concurrents d'EDF.

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ EST CONSTITUÉ PAR :

35 %

Le tarif énergie : coûts de production et de commercialisation.

29 %

Le Turpe (tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité) : coûts d'exploitation, de maintenance et de développement.

36 %

La CSPE (contribution au service public de l'électricité) + **la TVA** + **la CTA** (contribution tarifaire d'acheminement) + **les TCFE** (taxes locales sur la consommation finale d'électricité).

CONSÉQUENCES DE L'OUVERTURE DES MARCHÉS ET DE L'ANTICIPATION DE LA FIN DES TRV GAZ À ENGIE

53 %

soit 5,5 millions de clients au TRV gaz (en 2017).

85 %

d'emplois externalisés dont plus de 30 % (1 200 postes) délocalisés à l'étranger pour les activités de la relation clientèle.

50 %

de baisse d'effectif à ENGIE en 10 ans.



20 ANS DE DÉRÈGLEMENTATION : ET MAINTENANT ?

1996

Début de la déréglementation du secteur de l'énergie dans toute l'Union Européenne.

1999

Ouverture à la concurrence du marché pour les clients industriels en France.

2004

Ouverture à la concurrence du marché pour les clients professionnels en France.

2007

Les clients particuliers sont eux aussi éligibles au choix d'un autre fournisseur qu'EDF-GDF.

2010

Le 7 décembre, promulgation de la loi NOME, dite de nouvelle organisation du marché de l'électricité, qui accompagne l'ouverture à la concurrence du secteur, conformément aux engagements pris vis-à-vis de la Commission européenne.

2015

- Suppression des tarifs réglementés de vente (TRV) jaunes et verts de l'électricité le 31 décembre.
- Suppression des TRV gaz pour les entreprises, collectivités et copropriétés.

2016

Les nouveaux TRV sont calculés par la Commission de régulation de l'énergie (CRÉ) et non plus par le gouvernement, d'après la méthode dite « par empilement » en additionnant les coûts de production, d'acheminement, de commercialisation, ainsi qu'une rémunération d'EDF et ENGIE. Ils permettent aux concurrents d'EDF et d'ENGIE d'offrir un prix inférieur au TRV dans des conditions rentables.

2017

85 % des usagers de l'électricité et 53 % de ceux du gaz sont restés au TRV malgré les offres des fournisseurs concurrents d'EDF et d'ENGIE.

2018

La Commission européenne parachève la libéralisation et la libre concurrence forcée, avec sa proposition de réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 dite 4^e paquet malgré les échecs patents de ces vingt dernières années.

ULTRA LIBÉRALISATION FORCÉE, SERVICE PUBLIC MENACÉ

La Commission européenne à la manœuvre

Le service public vs. la mise en concurrence :
pensez-vous réellement que vous serez gagnant ?
Jugez par vous-même !

Aujourd'hui

La garantie d'un prix de l'énergie unique, quel que soit le lieu d'habitation, en ville, en campagne, en métropole ou dans les départements d'outre-mer (DOM).

La garantie de tarifs maîtrisés, dépendant essentiellement des coûts de production et d'acheminement.

La garantie d'une égalité de traitement et d'accès à l'énergie pour tous même en situation de précarité.

Un service de proximité assuré par des équipes du service public de l'électricité et du gaz proches de chez vous qui assurent dans les meilleurs délais les interventions de dépannage ou de sécurité en cas d'avarie ou d'intempéries, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Une sécurité d'approvisionnement de la fourniture d'électricité et de gaz en quantités suffisantes à tout moment de l'année.

Demain

Des tarifs « dynamiques » évoluant en temps réel, selon les prix sur le marché de gros.

Des prix de marché qui pourront être fixés librement par les fournisseurs et selon les velléités de leurs actionnaires, à la hausse ou à la baisse, sans contrôle par l'État (ni citoyen, ni public).

La rentabilité passera avant la réponse aux besoins.

Un service à deux vitesses basé sur la rentabilité, le lieu de résidence et la densité de l'habitat.

Un risque de pénurie avec la diminution du niveau de sécurité d'approvisionnement car les choix énergétiques de la France pourraient dépendre des seules décisions de l'Union européenne.

LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE EST MENACÉ. SIGNEZ LA PÉTITION SUR

change.org # OUI AU SERVICE PUBLIC GAZ-ELECTRICITE



C'EST PUBLIC
est une publication des Comités centraux
d'entreprise ENEDIS, GRDF, ENGIE SA,
EDF SA ET COMMERCE EDF SA

Suivez notre campagne et nos actions sur :
www.oui-au-servicepublic-gazelectricite.fr

Création et réalisation :
Comtown Productions, Paris

Crédits photos :
DR, Georges Bartoli, EDF SA, ENEDIS et GRDF